



MINISTÈRE
DES ARMÉES

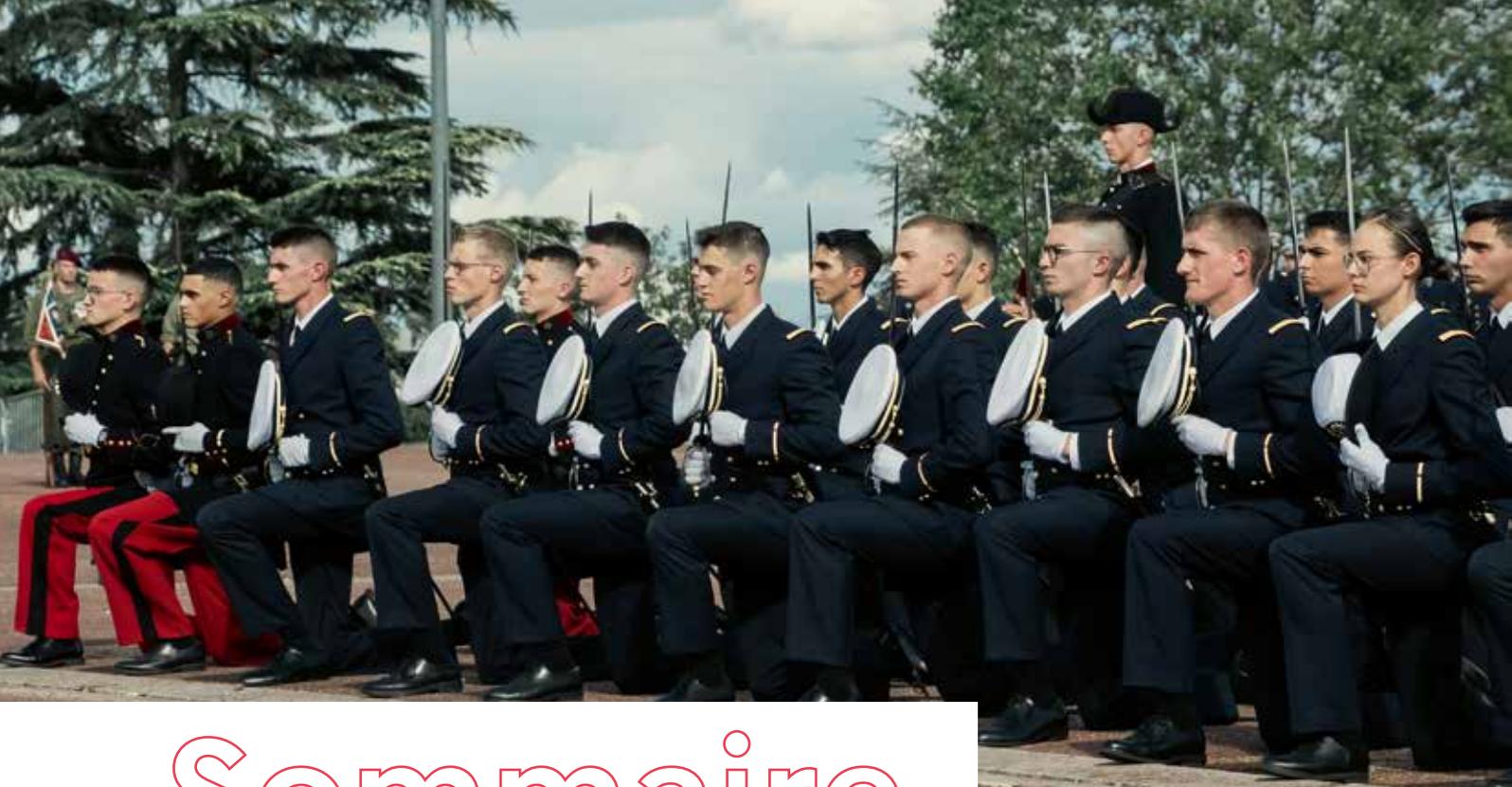
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Livret d'accueil 2024/2025

École de Santé des Armées

Recrutement complémentaire



Sommaire

03 Le mot du général commandant les Écoles

04 Présentation de l'ESA

- Histoire de l'ESA
- L'ESA aujourd'hui
- Cycle des études
- Code du soignant des armées

09 Votre arrivée à l'ESA

- L'incorporation
- Votre trousseau

12 Votre engagement à l'ESA

- Le contrat
- La période probatoire

13 Votre première année à l'ESA

16 Cadre de vie

18 Informations pratiques

Mot du Médecin Général Inspecteur Ausset

Madame, Monsieur,

Vous venez rejoindre en recrutement complémentaire ou « collatéral » l'École de santé des armées dont la mission est d'assurer la formation initiale des praticiens militaires, médecins et pharmaciens. Elle est un élément constitutif, avec l'École du personnel paramédical des armées, des Écoles militaires de santé de Lyon-Bron.

La première étape est l'incorporation qui comporte un ensemble de tâches à accomplir et qui fera de vous des élèves aspirants médecins ou pharmaciens. La seconde est la formation militaire initiale et complémentaire pour rejoindre le niveau de militarité acquis par vos camarades les années précédentes qui vous conduiront jusqu'à la rentrée universitaire début septembre.



Vous entrez maintenant dans le Service de santé des armées car vous avez choisi de devenir médecin ou pharmacien militaire. C'est le choix d'une pratique médicale très particulière et d'une vie professionnelle très exigeante.

Cette vie professionnelle pourra vous conduire du désert brûlant du Mali ou du Niger aux cimes enneigées des hauts sommets en passant par les mers polynésiennes et les grands fonds sous-marins. Elle vous apportera souvent des perspectives uniques mais vous demandera parfois des sacrifices et de l'abnégation. Cet engagement vous honore car notre pays est actuellement menacé, dans ses abords et sur son sol même.

C'est pour faire face à cette menace que le corpus de connaissance original de praticien militaire vous sera enseigné à l'école dans laquelle vous entrez. Ces compétences spécifiques viendront compléter celles que vous acquerrez dans les facultés civiles dans lesquelles vous serez inscrits et qui feront de vous des praticiens particulièrement complets.

Ce livret va vous permettre d'obtenir nombre d'informations permettant de faciliter votre intégration, en complétant celles que vous avez déjà obtenues, à savoir celles qui vous ont convaincus de vous lancer dans l'aventure et de valider votre engagement en toute connaissance de cause.

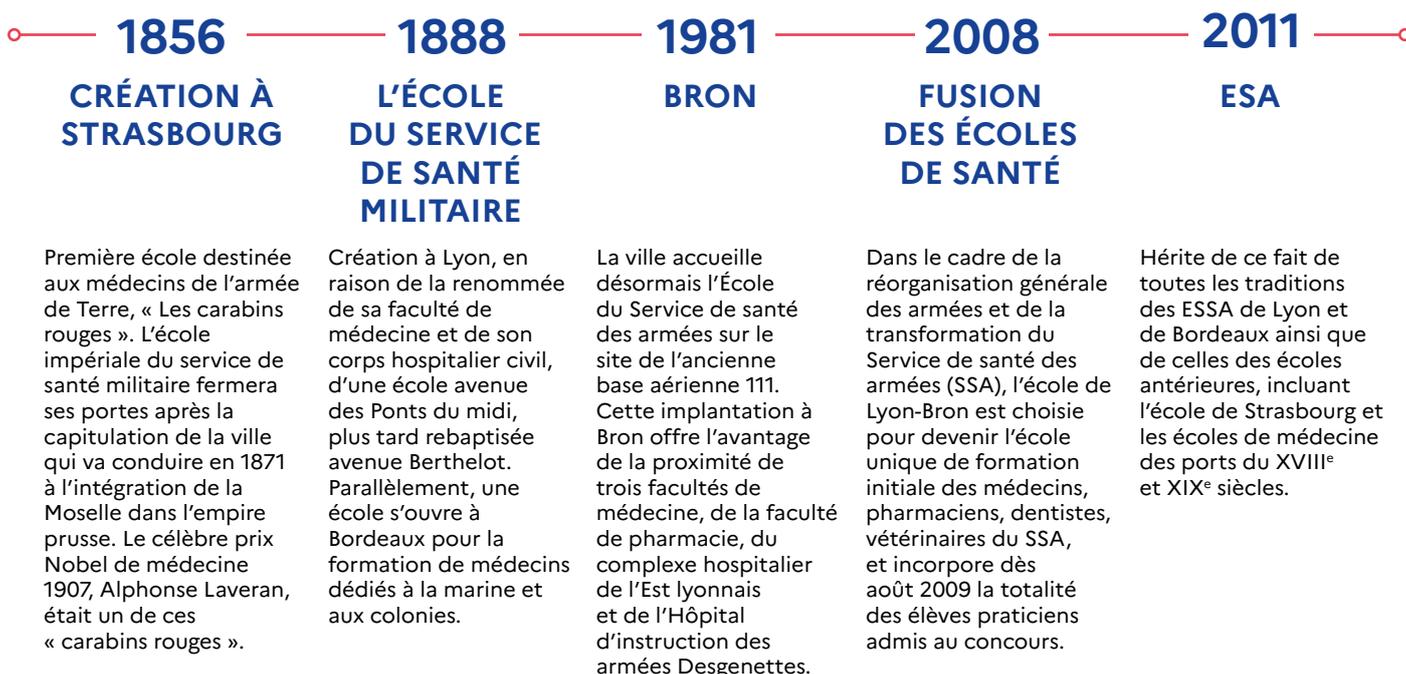
Dans l'attente de vous rencontrer dès vos premiers jours à l'école,

Médecin général inspecteur Ausset
Commandant les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron

Présentation de l'École de santé des armées (ESA)

► Histoire de l'ESA

L'École de santé des armées (ESA) est née, le 1^{er} juillet 2011, de la fusion des écoles du Service de santé des armées de Lyon-Bron (ESSA) et de Bordeaux (Santé Navale). Héritière des deux prestigieuses écoles, l'École de santé des armées voit son drapeau orné des mêmes décorations : croix de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918 avec palme, croix de guerre 1939-1945 avec palme et croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, en hommage aux 340 élèves et anciens élèves tombés au champ d'honneur.



L'École du Service de santé des armées (ESSA) de Lyon

La « boîte », comme l'appellent les Santards, de l'avenue Berthelot à Lyon, a accueilli près de 12 000 élèves destinés à devenir médecins ou pharmaciens de l'armée de Terre, mais aussi des médecins « coloniaux », de l'armée de l'Air, dentistes, vétérinaires et officiers d'administration. Dès 1919, l'École reçoit également des stagiaires étrangers et, en 1953, la première promotion d'élèves féminines. En 1979, la décision est prise de déplacer l'École du Service de santé des armées (ESSA) de Lyon sur le site de l'ex-base aérienne 111 de Bron, à proximité de trois facultés de médecine, de celle de pharmacie, du complexe hospitalier de l'Est lyonnais et de l'Hôpital d'instruction des armées Desgenettes. Elle est inaugurée par Charles Hernu, ministre de la Défense, le 27 novembre 1981.

L'école principale du service de santé de la Marine « Santé Navale » de Bordeaux

Ouverte le 3 novembre 1890 sur le cours de la Marne, cette école chère aux Bordelais a vu passer bon nombre de médecins à bord de bâtiments ou de régiments de troupes coloniales. Lors de la Première Guerre mondiale, tous les élèves sont dispersés sur les navires hôpitaux. Les coloniaux sont dans les régiments et présents sur tous les fronts. Lors du second conflit mondial, la pénurie de médecins militaires impose à l'école de conserver seulement deux promotions. Santé Navale, alors en territoire occupé, doit déménager à Montpellier pour assurer la libre formation de ses jeunes jusqu'à l'été 1945. 70 élèves et anciens élèves sont tombés au champ d'honneur durant la guerre 1939-1945 et 36 durant les guerres d'Indochine et d'Algérie.

► L'ESA aujourd'hui



Rattachées au Service de santé des armées (SSA), service interarmées des armées françaises, les Écoles militaires de santé de Lyon-Bron (EMSLB) forment le pôle unique de formation des futurs médecins, pharmaciens et infirmiers militaires. Elles ont été créées par décision de la ministre des Armées d'alors, Florence Parly, le **1^{er} septembre 2018** sur le site de Bron, lieu également d'implantation de l'École du personnel paramédical des armées depuis 2018.

Cette formation administrative, commandée par le médecin général inspecteur Ausset, comprend donc les deux écoles de formation initiale des praticiens et infirmiers militaires : l'École de santé des armées (ESA) et l'École du personnel paramédical des armées (EPPA), toutes deux accessibles sur concours annuel.

Elles délivrent un double cursus de formation, universitaire et militaire, pour préparer les élèves à exercer partout où sont engagées les armées françaises.

L'École de santé des armées

Classée comme Grande École de la Défense et membre de la Conférence des Grandes Écoles, l'ESA est donc la seule école militaire chargée de la formation initiale des futurs médecins (6 premières années d'études) et pharmaciens des armées.

Les élèves sont à la fois étudiants en médecine ou pharmacie et officiers de carrière avec toutes les exigences que cela implique.

Ils suivent :

- la même formation et les mêmes examens que leurs camarades civils, rattachés et administrés par l'université Claude Bernard Lyon 1 ;
- un enseignement complémentaire spécifique à la pratique médicale au sein des armées d'un volume de 1 800 heures réparties sur les 6 années et dispensées à l'ESA.

Les EMSLB comptent une centaine de cadres, 6 compagnies d'élèves praticiens et 3 compagnies d'élèves infirmiers, soit un peu plus de 1 000 élèves sur le site de Bron.

Les missions des EMSLB sont :

- ✚ l'accompagnement de la formation universitaire :
 - ▶ des élèves praticiens poursuivant leurs études au sein des facultés de médecine et de pharmacie ;
 - ▶ des élèves et stagiaires paramédicaux inscrits dans les Instituts de formation en soins infirmiers ou d'aides-soignants ;
- ✚ la formation militaire et médico-opérationnelle.

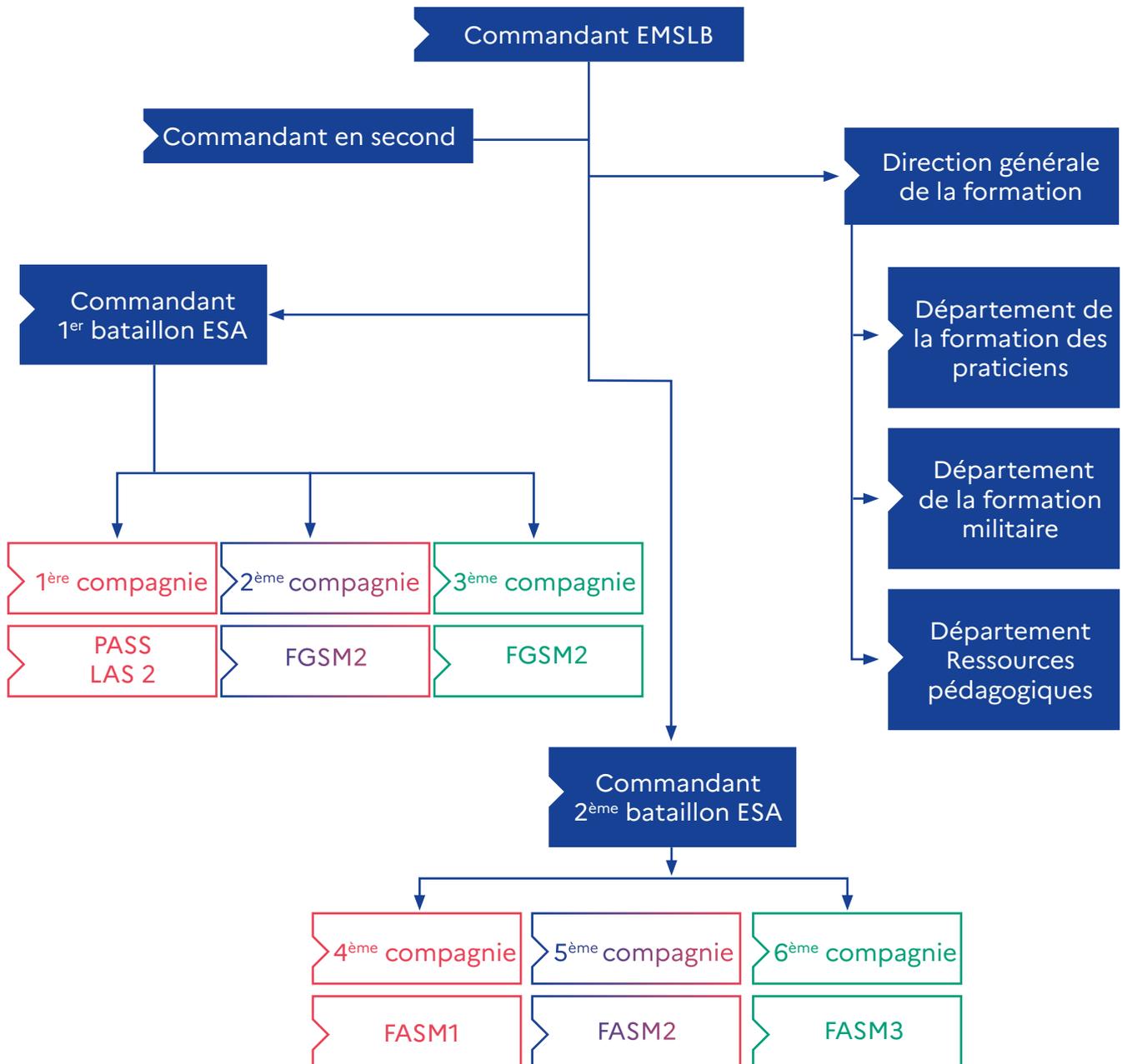
Issue de la feuille de route 2024-2030 du SSA, **l'Académie de santé des armées (ACASAN) a été inaugurée le 9 avril 2024**. Rassemblant 5 établissements, dont les EMSLB, l'ACASAN vise à fédérer la veille, la formation, la recherche et l'innovation en santé dans le but de favoriser la synergie entre des fonctions stratégiques du SSA, contribuant ainsi à son rayonnement et au maintien de l'excellence du soutien médical au profit des armées.

L'École de santé des armées assure en plus le soutien universitaire des élèves et s'attache à créer et à entretenir motivation, esprit de corps et cohésion.

L'objectif est de permettre aux jeunes médecins ou pharmaciens d'être immédiatement opérationnels dès la fin de leurs études, d'être capables d'exercer partout où sont projetés les forces armées.

80 % des jeunes diplômés seront projetés en mission à l'étranger dans les deux premières années de leur carrière.

► L'organigramme de l'ESA



CYCLE DES ÉTUDES ESA ACADÉMIQUE ET MILITAIRE

1 ^{ER} CYCLE				
		1 ^{ÈRE} ANNÉE	2 ^{ÈME} ANNÉE	3 ^{ÈME} ANNÉE
FORMATION MÉDICALE	PASS	FGSM2 Formation générale en sciences médicales		FGSM3 Formation générale en sciences médicales
	LAS2			
FORMATION MILITAIRE	Formations militaires initiale, complémentaire et spécialisée			
	DÉFENSE & MÉTIERS : conférences, visites, stages, préparation de brevets militaires			
	Préparation physique et sportive			
2 ^{ÈME} CYCLE				
		4 ^{ÈME} ANNÉE	5 ^{ÈME} ANNÉE	6 ^{ÈME} ANNÉE
FORMATION MÉDICALE	FASM1 Formation approfondie en sciences médicales	FASM2 Formation approfondie en sciences médicales	FASM3 Formation approfondie en sciences médicales	
	Médecine du sport	Médecine tropicale	Médecine d'urgence	
FORMATION MILITAIRE	Médecine tactique	Préparation physique	Environnement extrême	
	Formation au secourisme civil et militaire (sauvetage au combat)			
	Acquisition d'une maîtrise de la langue anglaise, y compris en contexte opérationnel			
	Formation à la communication et au management			
EDN - Épreuves dématérialisées nationales				
3 ^{ÈME} CYCLE - Internat				
HÔPITAUX D'INSTRUCTION DES ARMÉES ET ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE				
Diplôme d'études spécialisées de médecine générale (3 ans + 1 an de FST*)				
*Formation spécialisée transverse de médecine de guerre et situation sanitaire exceptionnelle (MGSSE)				
Thèse d'exercice pendant le troisième cycle				
À l'issue du DES, médecin antenne médicale				

► Code du soignant des armées



Objet d'appartenance de tout le personnel soignant employé par le SSA, le Code du soignant des armées est composé de **8 commandements**.

Il reflète entièrement les valeurs et engagements propres au Service et à son personnel.

SOIGNANT DES ARMÉES

- 1** Soignant des armées, je **m'engage** à servir la France.
- 2** **Dévoué**, je porte secours à chaque individu, en tout temps, en tous lieux et en toutes circonstances.
- 3** **Disponible et réactif**, j'agis dans le but de soutenir les forces armées.
- 4** Membre de la communauté des soignants, **l'humanité** et **l'esprit d'équipe** m'animent au quotidien.
- 5** Impliqué dans ma mission, je recherche toujours **l'excellence**.
- 6** **Fier** de mon appartenance au Service de santé des armées, je représente l'institution et transmets ses valeurs.
- 7** Formé et préparé à toute situation, je fais preuve de **résilience** dans l'exercice de mon métier.
- 8** Soignant des armées, **l'identité militaire** fait partie de mon ADN.

Votre arrivée à l'ESA

Pour préparer au mieux votre incorporation, vous devez adresser par mail **avant votre incorporation** un certain nombre de documents à la 78^e antenne médicale et préparer une clé USB comportant plusieurs pièces à fournir aux Écoles le jour de votre incorporation. Nous vous demandons donc de bien prendre connaissance du flyer qui vous a été envoyé avec votre convocation aux épreuves d'admission et que vous pouvez retrouver sur le site Internet des Écoles.

Il est très important de respecter ces consignes afin de faciliter votre incorporation au sein des Écoles.

► L'incorporation

Vous êtes **convoqués pour une incorporation** aux EMSLB le **dimanche 21 juillet 2024 entre 14 h et 17 h**. La **présentation d'une pièce d'identité originale et non dématérialisée est obligatoire pour accéder au site des Écoles**.

Les familles ne pourront pas entrer sur le site des Écoles.

L'incorporation dure environ 2 jours. Elle consiste en un circuit permettant d'effectuer les différentes démarches :

- administratives (aspect réglementaire de votre contrat, lien au service, habillement, photographie, hébergement, transport, etc.). **Vous devez dès à présent prendre connaissance du corpus de textes réglementaires** (téléchargeables sur le site Internet des EMSLB), afin de signer votre contrat d'engagement en pleine connaissance de cause. Un temps d'information et d'échanges sera organisé lors de l'incorporation pour répondre à vos questions ;
- médicales. Vous passerez une visite médicale d'incorporation auprès d'un infirmier ou d'un médecin et, si nécessaire, vos vaccinations seront mises à jour.

À l'issue de l'incorporation, vous commencerez votre **formation militaire initiale (FMI)** qui dure 15 jours (week-ends compris). Celle-ci a lieu sur le site des Écoles et en dehors. Vous bénéficierez de votre premier « quartier libre » le dernier week-end d'août.

La rentrée universitaire aura lieu le lundi 2 septembre 2024.



▶ Transports

Vous bénéficiez de la gratuité des transports publics lyonnais afin de faciliter vos déplacements vers votre UFR.

Pour en profiter, vous devez impérativement commander en ligne la carte d'abonnement avant le **16 août 2024** sur le site suivant : <https://e-tecely.tcl.fr/accueil.do>.

Pour cela, munissez-vous d'une version numérisée de votre carte d'identité ou passeport en cours de validité (recto/verso) et d'une photo d'identité récente en tenue civile en format JPG.

Dans l'adresse à indiquer pour recevoir la carte, indiquez l'adresse ci-dessous :
EMSLB DA/SA
331 Av. Général De Gaulle
69 500 Bron

Attention : ne souscrivez à aucun abonnement, l'administration et le financement de celui-ci sont pris en charge par le bureau Finances.

Rappel : **vous devez impérativement effectuer cette démarche avant le 16 août 2024 à 8 h.**



▶ Coupe de cheveux



En intégrant l'ESA, vous devenez représentant de l'armée française. Cela implique des préoccupations capillaires qui répondent à des besoins spécifiques comme le port du casque et du béret sans laisser de marque, d'où une préférence pour les coupes de cheveux courtes. Ainsi, une coiffure correcte est exigée dès le jour de votre arrivée et tout au long de votre engagement.



Pour les femmes, les cheveux, courts ou longs, doivent être coiffés et attachés en chignon.
Pour les hommes, les cheveux doivent être coupés courts et la barbe doit être soignée.

Votre trousseau personnel

Pour votre arrivée à l'ESA, vous devez impérativement vous munir :

De certains effets personnels :

- 1 maillot de bain marine ou noir (1 pièce obligatoire pour les femmes)
- 1 bonnet de bain
- 1 paire de lunettes de piscine
- 2 shorts type course à pied noirs (non fendu sur le côté, pas de bermuda)
- 3 tee-shirts de sport de couleur
- 1 paire de chaussures de sport adaptées à la course à pied
- 3 paires de chaussettes de sport de couleur blanche
- 5 paires de chaussettes de randonnée de couleur foncée
- des vêtements civils corrects pour les sorties autorisées
- des sous-vêtements de rechange en quantité suffisante
- tongs / claquettes

De fournitures de bureautique :

- 1 agenda
- 3 bloc-notes de grand format
- 1 petit carnet
- quelques stylos et surligneurs
- quelques crayons à papier
- une sacoche de travail noire (type cartable)
- 1 clé USB de 16 GB au minimum ou un disque dur externe

De produits et matériels pratiques :

- 1 nécessaire de toilette permettant d'être autonome pour 1 mois (savon et/ou gel douche, shampoing, brosse à dents, dentifrice, cotons-tiges, pince à épiler, coupe-ongles, etc.), crème solaire (SPF 30 minimum), serviettes de toilette, dispositifs

- de protection hygiénique pour les femmes (coupes menstruelles déconseillées), nécessaire de rasage pour les hommes, etc.
- pour les femmes : filets à cheveux noirs, élastiques, chouchou noir, épingles, laque pour cheveux
- lingettes
- sacs poubelles de petite contenance
- 1 petite trousse de soins (pansements simples, pansement double-peau, pansements ampoules, désinfectant, petites compresses stériles, produit anti moustiques, talc, ciseaux, etc.)
- gel hydro-alcoolique
- lessive machine, à main, savon de Marseille
- fer à repasser
- 1 petit nécessaire à couture (fil noir, fil kaki, fil bleu marine, aiguilles, etc.)
- 10 cintres
- 2 cadenas (un de petite taille et un de taille moyenne)
- 1 bassine en plastique (contenance 5 litres environ, de taille 30 cm max)
- 1 mousqueton (20 ou 30kg)
- quelques pinces à linge
- ficelle type cordura de petit diamètre (10 m)
- 1 multiprises avec interrupteur (norme CE)
- 6 piles LR6 (AA) pour les lampes frontales qui vous seront fournies par le magasin d'habillement
- 6 LR3 (AAA) pour divers matériels

De moyens de paiement :

- Espèces, carte bleue active, chéquier

Votre engagement à l'ESA

► Le contrat

Vous allez signer un contrat d'engagement initial et de demande d'admission à l'état d'officier de carrière. Cela signifie que le Service de santé des armées s'engage à vous former comme médecin ou pharmacien des armées. Vous allez être rémunérés. En contrepartie, vous vous engagez à servir au sein du SSA pour une durée définie. Vous devez prendre connaissance des textes réglementaires, téléchargeables sur le site Internet des EMSLB, afin de signer de manière éclairée votre contrat. Un temps d'information et d'échanges sera organisé lors de l'incorporation pour répondre à vos questions.

Pour les médecins, le contrat vous lie au service pour une durée égale au double du temps de la formation en 1^{er} cycle (3 ans) et 2^{ème} cycle (3 ans), augmenté du triple du temps passé dans le corps des internes des hôpitaux, soit **24 ans**.

Pour les pharmaciens, le contrat vous lie au service pour une durée égale à la durée des études majorée de 10 ans, soit une durée minimale de **16 ans**.

La durée des études est comprise dans le temps d'engagement.



► La période probatoire

Durant les 6 premiers mois de votre engagement, le Service de santé des armées et vous-même pouvez dénoncer le contrat librement.

Au-delà de cette période probatoire, les ruptures de contrat ne sont possibles que :

- sur demande du SSA : suite à un ou plusieurs échec(s) universitaire(s) entraînant le redoublement ou pour faute disciplinaire grave. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études soit environ 20 000 € par année passée à l'ESA ;
- suite à une inaptitude médicale dûment constatée par un médecin militaire. Vous ne remboursez pas vos années d'études ;
- suite à un motif exceptionnel et grave d'ordre personnel ou familial. Vous devrez rembourser à l'État vos années d'études.

Il est impossible de démissionner pour convenance personnelle au-delà de la période probatoire en raison du lien contracté au service.

Les textes relatifs à ces contrats sont téléchargeables en ligne sur le site Internet des EMSLB : <http://www.emslb.defense.gouv.fr/>



Votre première année à l'ESA

juillet

août

21

24

30

Incorporation

Formation militaire initiale et complémentaire

Cérémonie des épées et présentation au drapeau

➤ 21 juillet 2024 Incorporation

Les premiers jours de votre arrivée sont dédiés à votre incorporation : formalités administratives, visite médicale, perception des effets militaires et de votre chambre.

Elle se termine par la signature de votre contrat.

➤ Du 24 juillet au 22 août 2024 Formation militaire initiale et complémentaire

Vous allez apprendre les rudiments du métier de militaire. Une partie de la FMI se déroule sur le site des EMSLB, l'autre sur le camp de Valdahon, dans le Doubs.

➤ Intégration par les élèves plus anciens

L'École s'attache à développer chez les élèves un esprit de cohésion. Il participe aux bons résultats obtenus dans les formations et s'avère fondamental pour un emploi ultérieur au sein des forces. Cette cohésion fait appel à une culture commune qui passe par la connaissance de l'histoire de l'école, de son vocabulaire spécifique, de ses chants traditionnels et des grands événements qui rythment l'année. Afin de faciliter l'intégration des nouveaux élèves, des séances de découverte et de présentation de l'École et de ses traditions seront assurées durant le mois de septembre par les élèves anciens issus du même recrutement que vous constitués en « comité d'accueil ».

Pour ceux d'entre vous recrutés en deuxième année vous serez intégrés à la future promotion baptisée le samedi 21 septembre.



Pour les recrutements complémentaires de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années, l'intégration est à la charge de la promotion à laquelle vous serez rattachés.
3^eme année : promotion Médecin lieutenant-colonel Georges Armstrong ;
4^eme année : promotion Médecin général inspecteur Gaspard-Léonard Scrive ;
5^eme année : Médecin colonel Jean-Louis Rondy ;
6^eme année : Médecin colonel Guy Charmot.

➤ **Du 26 au 30 août 2024**
Présentation du cursus universitaire

Cette semaine est destinée à finaliser les démarches administratives liées à votre changement de faculté et à vous présenter le soutien proposé au sein de l'École (10 enseignants détachés de l'Éducation nationale et des praticiens des forces). Une évaluation médico-psychologique se déroulera au début du mois de septembre. Une évaluation médico-psychologique se déroulera au début du mois de septembre. Cet entretien, réalisé par des psychiatres et psychologues du SSA, est bien sûr couvert par le secret médical. Il a pour objet d'aider chaque élève à se situer dans ce nouvel environnement et détecter d'éventuelles difficultés afin de proposer des solutions d'accompagnement. Aucune décision d'aptitude ou d'inaptitude ne découlera de cette évaluation.

➤ **Vendredi 30 août 2024**
Cérémonie des épées et présentation au drapeau

Vous serez présentés au drapeau de l'École au cours d'une cérémonie militaire à laquelle vous pouvez convier votre famille et vos amis (nombre d'invités limité par élève). Votre épée d'officier vous sera remise par des élèves plus anciens. Avant la cérémonie, une séance d'information en amphithéâtre est organisée pour les parents afin de répondre à leurs questions sur le déroulement de l'année et de la carrière. À l'issue du cocktail de fin de cérémonie, une première permission vous sera accordée pour le week-end.



➤ **Rentrée universitaire et 1^{er} semestre**

À compter de la première semaine de septembre, le marathon universitaire est lancé jusqu'aux premières épreuves qui ont lieu en fonction de votre faculté dès mi-octobre. Des élèves « responsables secteur » sont là pour vous guider dans votre nouvelle faculté. Le département de la formation universitaire vous accompagnera aussi étroitement pour s'assurer que le transfert depuis votre faculté d'origine se passe sans accroc en adaptant votre cursus au besoin en bonne intelligence avec l'université. En deuxième année, deux fois par semestre vous serez interrogés par écrit selon les modalités des examens de vos facultés respectives sur les cours dispensés au cours du semestre.



Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Rentrée
universitaire

Baptême
de promotion

Études universitaires

➤ Second semestre

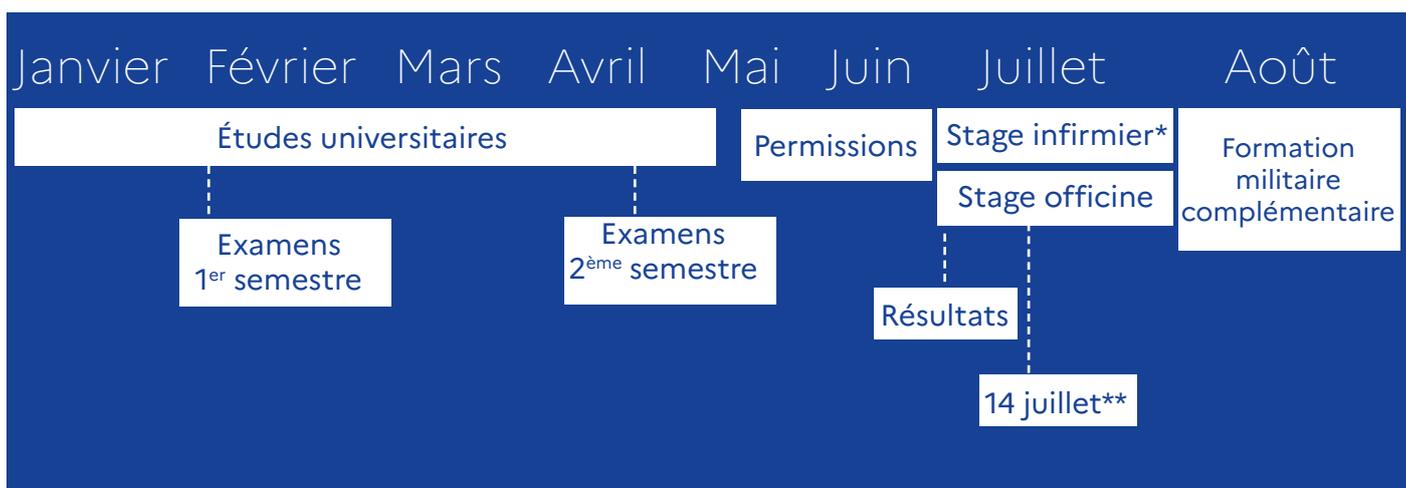
Dès les premiers jours de janvier, les cours reprennent, suivis des résultats des épreuves de fin d'année.

Le second semestre voit la somme de connaissances à apprendre augmenter de façon très importante, notamment pour les élèves de deuxième année. Des contrôles de connaissances réguliers auront lieu pour s'assurer du travail des élèves de deuxième année.

Pour les grandes années (4, 5, 6), les stages d'externe s'enchaînent dont certains seront réalisés dans les hôpitaux d'instruction des armées et un stage obligatoire en antenne médicale (médecine générale).



Cette programmation est donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée notamment en fonction des impératifs universitaires.



* Pour les recrutements complémentaires de deuxième année, stage à effectuer avant votre incorporation si possible.

**3^{ème} année

Cadre de vie



L'ESA est située à Bron, à proximité immédiate du Fort et de l'aéroport de Bron, sur un site d'une superficie de 30 ha. Toutes les conditions sont réunies pour faciliter le travail des élèves : amphithéâtres, salles de cours, logement, restauration, complexe sportif. À votre arrivée à l'ESA, vous serez répartis dans des chambres doubles entre les deux secteurs correspondant aux deux Unités de Formation et de Recherche (UFR) des études de santé de l'université Claude Bernard où vous serez inscrits : Lyon Sud et Lyon Est.

La vie aux EMSLB est placée sous le régime de l'internat, avec les cours, les stages et autres activités dans la journée, à la faculté ou sur le site. Le transport entre les facultés et l'École est assuré par vos propres moyens. Vous bénéficiez d'un abonnement aux transports en commun gratuit (cf. page 10).



► Les EMSLB disposent :

- d'une bibliothèque avec de nombreux ouvrages et périodiques ;
- d'un complexe sportif avec piscine, salle d'armes et de musculation, terrains de football et de rugby, courts de tennis ;
- de machines à laver et de sèche-linges payants ;
- d'offices équipés (cuisine et prise de repas) ;
- de salles d'études et salle de détente ;
- d'un parking visiteurs à l'entrée ;
- d'un service courrier pour la réception des lettres et des colis.



► Hébergement et restauration

Les élèves sont logés par secteur (même UFR) et compagnie obligatoirement par deux en chambre non-fumeur avec salle d'eau et WC, mais ne disposent pas de téléphone fixe. Le couchage est fourni par les EMSLB (draps, couvertures, traversins, etc.). Le mobilier complémentaire n'est pas autorisé. Le déjeuner du lundi au vendredi est gratuit. L'entretien des effets militaires est à votre charge.

Vous serez tenus de respecter en plus du règlement de service intérieur, les règles de courtoisie, d'hygiène et de bon sens régissant toute vie en collectivité.

Vous pouvez détenir dans vos chambres : ordinateur, chaîne Hifi, lampes, rasoir électrique, cafetière, bouilloire électrique et petit réfrigérateur.

Une attestation d'assurance responsabilité civile à votre nom (et non à celui de vos parents) est demandée (voir dossier d'incorporation). L'assurance habitation n'est pas demandée.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, sont strictement interdits :

- plaques chauffantes, branchement en « cascade » de multiprises, appareils d'une puissance unitaire de plus de 450 watts, appareils à gaz ou à alcool, mobilier personnel (type canapé, fauteuil etc.)
- les repas pris en chambre
- les animaux.

Consignes de sécurité

- Les branchements en « cascade » sont strictement interdits.
 - Toutes les rallonges multiprises doivent être constituées d'un câble d'alimentation dont les conducteurs doivent être de section égale ou supérieure à 1,5mm² (indiqué sur le câble) et ne doivent pas dépasser une longueur de 2 mètres.
 - La puissance supportée par chaque rallonge multiprises doit être clairement indiquée et doit être égale ou supérieure à 3 500W (souvent indiqué au dos du bloc).
 - La fiche de raccordement doit être normalisée bipolaire avec prise de terre et doit supporter 16A.
 - Les prises sur le bloc doivent être normalisées et être toutes bipolaires avec prises de terre.
- Les rallonges multiprises doivent être de bonne qualité et être estampillées CE-NF.



► Les horaires du point de restauration sont les suivants :

Repas \ Jours	Du lundi au vendredi	Week-end et jours fériés
Petit-déjeuner	6 h 45 à 8 h 15	6 h 45 à 8 h 30
Déjeuner	11 h 30 à 13 h 30	11 h 30 à 13 h
Dîner	18 h 30 à 20 h	18 h à 19 h



Votre courrier doit vous être envoyé à l'adresse suivante :

Grade Nom Prénom
Numéro de compagnie / Numéro de bataillon
École de santé des armées
Écoles militaires de santé de Lyon-Bron
331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69 675 BRON CEDEX

► Frais

Le trousseau militaire complet qui vous sera confié dès votre incorporation et la scolarité sont pris en charge par l'école. Les frais occasionnés (hôtel, train, avion, taxi, etc.) pour venir à l'école le jour de l'incorporation sont à votre charge.

► Solde mensuelle

Votre solde mensuelle sera de 1 543,79 €. Vous participerez aux frais d'entretien des parties communes. Votre repas du midi, du lundi au vendredi, est gratuit.

► Discipline

Les élèves sont soumis au règlement de discipline générale dans les armées et obéissent au règlement intérieur des Écoles. Les élèves portent l'uniforme réglementaire avec un badge d'identification pendant les heures de service. Une coupe de cheveux correcte est exigée le jour de l'arrivée et tout au long de votre engagement : cheveux coupés courts pour les garçons ; pour les filles, les cheveux longs devront être attachés (cf. page 10).

► Culte

Chacun des quatre cultes est associé à un aumônier. L'aumônier porte l'uniforme, emblème de la cohésion de la communauté militaire, et des insignes religieux confessionnels qui facilitent sa reconnaissance. Les aumôniers accompagnent humainement et spirituellement les élèves. Un aumônier catholique est ainsi présent aux Écoles. Un aumônier protestant, un aumônier juïque et un aumônier musulman assurent des permanences régulières.

► Instances représentatives et participatives

Bureau des promotions, Association du Gala de l'École du Service de santé des armées (AGESSA), « Santards, Navalais et Traditions », association « Santards du soleil », foyer des élèves, référent mixité... les élèves de l'ESA sont impliqués dans la vie des Écoles. Qu'il s'agisse de participer à l'organisation du baptême de promotion, d'assurer une bonne gestion de la « popote » ou de contribuer à la qualité de vie durant vos études, ces instances sont un véritable vecteur de cohésion.

► Club de l'ESA

Au sein des Écoles, vous pourrez continuer à pratiquer votre passion ou en découvrir de nouvelles. Badminton, cardio-training, escrime, football, rugby, natation, laser-run, théâtre, musique, photo... le Club de l'ESA (CESA) rassemble plusieurs sections auxquelles vous pouvez adhérer. Le CESA fait partie de la Fédération des clubs de la défense.



► Musée de l'ESA

Il est le légitime représentant du passé, du présent et du futur des Santards, dévoués aux arts médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux. Créé en 1901, il avait pour but d'enrichir, de préserver et de promouvoir le patrimoine de l'École. L'exposition permanente de la salle des traditions donnait accès à des fresques représentant le quotidien des Santards à l'école pendant et après la seconde Guerre Mondiale, ainsi que les insignes des promotions successives et les chants traditionnels de l'École. La salle des cires, aujourd'hui sous la tutelle du laboratoire d'anatomie, rassemblait les cires les plus réalistes et détaillées encore conservées, sur lesquels les élèves pouvaient parfaire leurs connaissances sur l'anatomie.

Le musée permet de nous plonger dans l'histoire du Service de Santé des Armées, tout particulièrement au travers des anciennes écoles de Strasbourg ou encore de Bordeaux. Les anciens outils du médecin et du pharmacien témoignent des progrès majeurs apportés par la médecine militaire. Les tenues qui retracent l'histoire des anciens et les objets des promotions et des parrains de promotions représentent une composante essentielle de l'école : la transmission des traditions. Le musée est entretenu par une association d'élèves bénévoles, Santards Navalais et Traditions. De nombreux objets exposés sont des legs d'anciens ayant étudié à l'École.



► Égalité et mixité aux EMSLB



La politique des EMSLB relative à la **diversité et à l'égalité** s'inscrit dans la démarche initiée au sein du Service de santé des armées et dans le cadre général de la politique du ministère des Armées. Si la mixité et l'égalité sont des réalités acquises et vécues au quotidien, elles doivent continuer de faire l'objet d'un suivi attentif pour offrir à tous l'assurance d'un juste déroulement des parcours professionnels ainsi que la garantie de comportements adéquats en toutes circonstances. Facteur de richesse et de performance collective, le « bien-vivre ensemble » suppose donc le rappel de règles basées sur une égale considération, une équité de traitement et l'application du principe de « tolérance zéro ».

Compte tenu de leurs caractéristiques, les EMSLB portent une attention particulière au **respect des principes de la diversité et à la lutte contre les situations de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes (HVS)**.

La politique se décline au travers de quatre objectifs principaux :

- la **prévention** qui repose sur une organisation avec la mise en place de référents Égalité-Diversité-HVS y compris au plus près des élèves et personnels, et une politique d'information ciblant les élèves et les cadres
- une procédure de **gestion des événements** relevant de ces thématiques (signalement, enquête, analyse et enregistrement)
- la mise en place de **mesures correctives** incluant la sanction des auteurs
- la **communication** au sein des instances des EMSLB (CSE – Comité social et économique / CCHPA – Commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents) complétée par une rétro-information auprès des élèves, des cadres et des partenaires.

Le ministère des Armées a créé la cellule Thémis, permettant aux agents victimes de harcèlement sexuel, de violences sexuelles et de discriminations à caractère sexuel, de saisir par son intermédiaire l'autorité hiérarchique compétente pour un traitement de sa situation.



Nous contacter :

> *Par téléphone :*

09 88 68 55 55

> *Par courriel :*

themis@intradef.gouv.fr

> *Par voie postale :*

MINISTÈRE DES ARMÉES
Contrôle général des armées
cellule THÉMIS
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 PC 066
75509 PARIS CEDEX 15

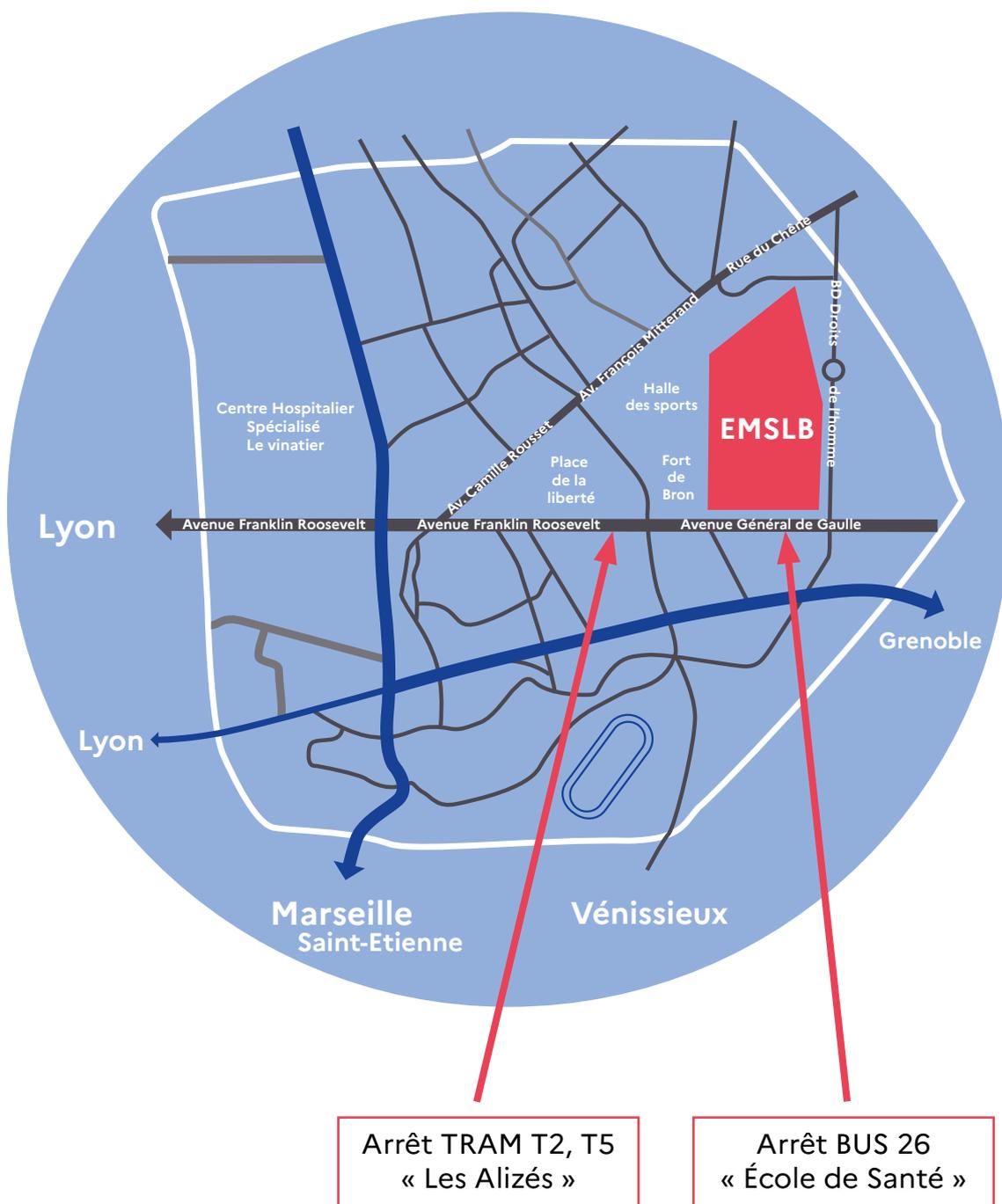
Informations pratiques

Adresse des EMSLB :

331 avenue du Général de Gaulle – 69500 BRON

Accès en transport en commun :

- Tramway T2 / Arrêt « Les Alizés »
- Tramway T5 / Arrêt « Les Alizés »
- Bus 26 / Arrêt « École de santé »





331 avenue du Général de Gaulle
CS 52 501
69675 Bron Cedex

emslb.defense.gouv.fr

-  Ecoles Militaires de Santé de Lyon-Bron
-  [ecolesmilitaires2sante](https://www.youtube.com/channel/UC...)
-  [Bron_esa](https://www.instagram.com/Bron_esa)
-  Ecoles Militaires de Santé de Lyon-Bron